



Obligations envers les agences immobilières

Par **claire**, le **11/03/2009** à **20:30**

Bonjour,
Est-on obligé de négocier avec l'agence immobilière qui nous a fait visiter un bien dans le but de l'acheter? J'ai signé un papier qui indiquait ma visite de ce bien. Si oui, pendant combien de temps suis-je obligée de négocier avec cette seule agence?
Cordialement
Claire O.